

Direction générale
de l'alimentation

Sous-direction de la
qualité et de la protection
des végétaux

Bureau de la
réglementation et de la
mise sur le marché des
intrants

Dossier suivi par : maelen.etienne

Réf : 2070663DACE10265



MAKHTESHIM AGAN FRANCE
2 rue Troyon
92316 SEVRES - CEDEX
FRANCE

Paris, le

27 AOUT 2010

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à une demande d'alignement des conditions d'emploi, concernant le produit :

N° Intran : 2070663 -

BANJO EXTRA

AMM n° 2070185

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation du Directeur général de
l'alimentation, l'ICPEF, Sous-directeur de la qualité et de la
protection des végétaux

Robert TESSIER

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 2070663 Nom commercial : **BANJO EXTRA**

Produits Phytopharmaceutiques
N° AMM : 2070185

Firme détentrice : MAKHTESHIM AGAN FRANCE

Type commercial : Produit générique

Composition : Fluazinam 500 G/L

Vu la réponse sur recours administrative de l'Afssa en date du 15 juin 2010

Conditions d'emploi :

- Porter des gants et des vêtements de protection appropriés pendant les étapes de manipulation et d'application du produit.
- Délai de rentrée de 48 heures ou port de protections appropriées.
- En cas de risque de ruissellement, inclure un dispositif végétalisé permanent en bordure du point d'eau.
- Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Harmonisation des conditions d'emploi des préparations à base de fluazinam.

Dénominations commerciales

BANJO EXTRA, TARAME

Classement

Classement Tox.	N	dangereux pour l'environnement
Classement Tox.	Xn	NOCIF
Phr. Risque	R20	NOCIF PAR INHALATION
Phr. Risque	R43	PEUT ENTRAINER UNE SENSIBILISATION PAR CONTACT AVEC LA PEAU
Phr. Risque	R48/22	NOCIF : RISQUE D'EFFETS GRAVES POUR LA SANTE EN CAS D'EXPOSITION PROLONGEE PAR INGESTION
Phr. Risque	R50/53	TRES TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES, PEUT ENTRAINER DES EFFETS NEFASTES A LONG TERME POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE.
Phr. Risque Phr. Prudence	R63	RISQUE POSSIBLE PENDANT LA GROSSESSE D'EFFETS NEFASTES POUR L'ENFANT VOIR ARRETES APPROPRIES SUR LES CLASSEMENTS ET L'ETIQUETAGE POUR LES CONSEILS DE PRUDENCE

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation du Directeur général de l'alimentation, l'ICPEF, Sous-directeur de la qualité et de la protection des végétaux

27 AOUT 2010



Robert TESSIER